



**Commune de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 01 FEVRIER 2021 A 20.00 H.
AU COMPLEXE SCOLAIRE**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 02 du 21 janvier 2021 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2020.
2. Prendre connaissance de la requête du Gouvernement « 40 ans - 40 chênes pour demain » dans le cadre de la commémoration des 40 ans de la République et Canton du Jura consistant à planter 40 arbres sur le territoire communal, statuer à son sujet et le cas échéant décider sa réalisation dans le délai fixé et dans les limites financières garanties par l'Etat.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Giovanni Todeschini
Secrétaire : M. Eric Schaffner
Scrutateurs : MM. Julien Métille et Gilles Surdez

Nombre d'ayants droit présents : 80 sur 454 électeurs inscrits (17.62 %)

Le Président demande aux personnes présentes de bien vouloir respecter les distanciations liées aux mesures sanitaires COVID-19.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2020

Le P.V. de l'assemblée du 15 juin 2020 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 80 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Prendre connaissance de la requête du Gouvernement « 40 ans - 40 chênes pour demain » dans le cadre de la commémoration des 40 ans de la République et Canton du Jura consistant à planter 40 arbres sur le territoire communal, statuer à son sujet et le cas échéant décider sa réalisation dans le délai fixé et dans les limites financières garanties par l'Etat

Rapporteur : Mme Pierrette Aubry, Conseillère communale

Mme Aubry propose à l'assemblée d'accepter l'entrée en matière de ce point 2 de l'ordre du jour consistant à planter 40 arbres sur le territoire communal pour marquer la commémoration du Canton du Jura.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Aubry donne connaissance dans le détail des différentes étapes liées à ce projet mis sur pied par le Gouvernement de la République et Canton du Jura en mai 2019. Elle indique que le Conseil communal, après avoir consulté la fiche du projet et pris quelques renseignements, a décidé de ne pas participer à cette opération au vu des restrictions imposées.

Mme Aubry informe encore l'assemblée communale sur les différentes démarches entreprises par M. Gaëtan Marchand pour demander au Conseil communal qu'il réalise ce projet. M. Marchand n'étant pas satisfait des réponses données par le Conseil communal, il a déposé en date du 04 janvier 2021, une demande signée par 117 électrices et électeurs demandant la convocation d'une assemblée communale extraordinaire selon les dispositions de l'article 13 du Règlement d'organisation.

Le Conseil communal a donc décidé de convoquer cette assemblée pour ce soir.

Mme Aubry explique dans le détail les restrictions demandées et les exigences fixées par le Canton pour pouvoir bénéficier des subventions qui sont de Fr. 350.00 par arbre planté. Les premières estimations pour la plantation d'un arbre se montent entre Fr. 450.00 et Fr. 500.00 par arbre. Qui va payer la différence ? Elle indique que le projet de planter 40 arbres d'ici fin mai 2021 n'est pas réalisable d'autant plus que la meilleure période pour planter des arbres est en automne. Elle signale aussi que le mandataire pour ce projet ne peut être que la commune et non pas un groupe de citoyens. Elle relève enfin que si un arbre est planté sur une propriété privée, une convention ou un engagement écrit avec le propriétaire privé devra être établi avec notamment comme contrainte de devoir remplacer un arbre qui dépéri à ses frais.

Elle termine en indiquant que 29 communes jurassiennes sur 53 ont adhéré à ce projet, ce qui représente le 54.71 % des communes.

Au vu des explications données à l'assemblée communale, elle signale que le Conseil communal propose le refus de ce point de l'ordre du jour.

M. Gäetan Marchand reprend les différentes démarches expliquées plus haut qu'il a entreprises jusqu'à ce jour ainsi que les contacts qu'il a eus avec l'Office de l'Environnement. Il relève que selon ses calculs, la plantation d'un arbre reviendrait à Fr. 250.00 et ceci avec le concours de personnes de la commune décidées à donner un coup de main bénévolement. Il propose à l'assemblée communale d'accepter l'objet en question.

CS n'arrive pas à comprendre la position du Conseil communal qui s'oppose à ce projet.

M. Hennin, Maire, rappelle les délais qu'il faudra respecter. Il doute que la commune puisse réaliser les travaux en question d'ici fin mai 2021 alors que d'autres communes ont mis entre 9 et 12 mois pour les exécuter. Dans un premier temps, le Canton exigeait la fourniture d'un décompte pour fin novembre 2020 pour des travaux exécutés en 2019 ou 2020. Il a prolongé ce délai à fin mai 2021 car il a constaté que plusieurs communes n'arrivaient pas respecter les délais. Et maintenant, on demande à la commune de Montfaucon de tout réaliser en 4 mois.

CAJ rappelle que plusieurs citoyens sont disposés à aider à la plantation de ces arbres. Il demande si cela pose un réel problème aux autorités si des gens décident de rendre service.

Plusieurs autres personnes prennent la parole en souhaitant que l'assemblée communale apporte son soutien à ce projet.

DC est d'avis qu'il faut donner une chance à ce projet et aux personnes qui sont disposées à donner de leur temps.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande si l'assemblée désire se prononcer à bulletin secret. Il constate que plus de 9 personnes, représentant plus de 10 % des ayants droit présents, demandent le bulletin secret.

Il explique le déroulement du vote. Les personnes qui acceptent le projet de plantation de 40 arbres voteront OUI. Celles qui le refusent voteront NON.

Le Président invite les scrutateurs à délivrer et à récolter les bulletins de vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins délivrés	:	80
Bulletins rentrés	:	79
Blancs et/ou nuls	:	02
Bulletins valables	:	77
Majorité	:	39

OUI	60
NON	17

Le Président informe les ayants droit que l'objet du point 2 de l'ordre du jour est accepté.

Les ayants droit présents applaudissent la décision prise par l'assemblée communale.

Le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée.

Il lève l'assemblée. Il est 21.25 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Giovanni Todeschini

M. Eric Schaffner